

**TECHNIQUE NOUVEAUTÉS**

## **CERTIS** RÉHOMOLOGATION DU SLUXX HP JUSQU'EN 2031

L'antilimace SluXX HP, spécialité à base de phosphate ferrique, a été réhomologué jusqu'au 31 décembre 2031. Son usage est autorisé en agriculture conventionnelle et en biologique, sur toutes les cultures (grandes cultures, y compris l'orge brassicole, cultures légu-

mières, cultures ornementales et vigne). Désormais, le produit est applicable « dès le début de l'infestation », avant implantation, voire avant reprise de labour.

Son délai avant récolte a été réduit de trois à un jour.

<https://www.certiseurope.fr>

